



Communiqué de presse
Lundi 10 juin 2013
www.frapna.org

Non au projet Lyon-Turin

Le rapport de hiérarchisation des projets de transports, évalués dans le précédent SNIT à 245 milliards d'euros d'investissements étalés sur 15 ans va être remis, le 15 juin 2013, au Ministre des transports Frédéric CUVILLIER.

S'il nous a été dit que la section internationale du Lyon-Turin (près de 10 milliards d'euros) ne fait pas partie des projets examinés dans ce rapport, **nous n'avons aucune information spécifique pour la partie française** d'un coût équivalent.

La FRAPNA s'oppose à la gabegie financière globale de ce projet évalué par la Cour des comptes à **26 milliards d'euros**. Comme elle, nous demandons l'**utilisation de la ligne existante « Ambérieu-Modane-Turin »**, aujourd'hui modernisée aux normes européennes pour les trains de marchandise, notamment pour le transfert immédiat par ferroutage de 1 000 poids lourds par jour.

Simultanément, nous soutenons l'impérative urgence de **régénération et modernisation du réseau ferroviaire existant**, notamment la branche « Saint-André-le-Gaz ↔ Chambéry » de la ligne en Y « Lyon ↔ Chambéry/Grenoble ».

Nous demandons au gouvernement français de **ne pas déposer au parlement la demande de ratification de l'accord franco-italien de janvier 2012 pour le Lyon-Turin** car les conditions du précédent accord¹ de janvier 2001 ne sont pas réunies.

Nous soutenons la démarche des députés Italiens et Français demandant une **Convention parlementaire binationale** au cours de laquelle les parlementaires pourraient faire un point précis sur le projet Lyon-Turin / Torino-Lione, **en entendant toutes les parties et en disposant d'une information large**.

Plus d'infos sur le projet Lyon-Turin : <http://lyonturin.eu/>

Contact Presse :

Jean-Paul LHUILLIER, Référent Transports de la FRAPNA
fne-tmd.jplhuillier@laposte.net / 06 81 62 20 80

¹ Cet accord, ratifié également par les assemblées italiennes, l'a été dans des conditions très précises que l'on retrouve notamment dans le compte-rendu du débat de l'Assemblée Nationale. Ces conditions, financières, politiques, juridiques et socio-économiques n'ont pas été réalisées depuis plus de dix ans, ce qui doit nous interroger. Par ailleurs, le contexte économique social et politique, en France, en Italie, en Europe et plus généralement dans le monde, est largement différent de ce qu'il était lors de la conclusion de cet accord puis lors de sa ratification.